

LISTE DES PAYS AUXQUELS LE BURKINA FASO EST LIE PAR UN ACCORD D'EXEMPTION DE VISA POUR LES PASSEPORTS DIPLOMATIQUES ET/OU DE SERVICE

1. Pays de la CEDEAO (pour tout passeport diplomatique, de service et ordinaire) :

- La République du Bénin,
- La République de Cabo Verde,
- La République de Côte d'Ivoire,
- La République de Gambie,
- La République du Ghana,
- La République de Guinée,
- La République de Guinée Bissau,
- La République du Libéria,
- La République du Mali,
- La République du Niger,
- La République Fédérale du Nigeria,
- La République Sénégalaise,
- La République de Sierra Léone,
- La République Togolaise.

2. Les pays de la CEN-SAD (non membres de la CEDEAO) signataires de la Décision n°I/XI/CLCE/09 du 30/05/2009 instituant une dispense sélective de visa (30 jours) au profit des personnes détentrices de passeports diplomatiques et de service :

- La République Centrafricaine,
- La République de Libye,
- La République Islamique de Mauritanie,
- La République de Sao Tomé et Príncipe,
- L'Etat de Somalie,
- La République du Soudan
- La République du Tchad,
- L'Union des Comores.

3. ACCORDS BILATERAUX

a. Passeports diplomatiques et de service

- La Fédération de Russie (**90 jours**),
- La République de Cuba (**tout le séjour**),
- L'Etat d'Israël,
- La République Fédérative du Brésil (**90 jours**),
- La République de Chine Taiwan (**90 jours**),
- Le Royaume du Maroc,
- La République Fédérale d'Ethiopie,
- La République de Turquie (**90 jours uniquement les passeports diplomatiques**)
- La République Islamique d'Iran (**30 jours**),
- La République Gabonaise (**90 jours**),
- La République bolivarienne du Venezuela (**90 jours**).

b. Passeports diplomatiques, de service et ordinaires

- La République de Singapour (séjour de **30 jours**),
- La Région Administrative Spéciale de Hong Kong (**14 jours**),
- La République Tunisienne (**90 jours**),

Recommandations sur le Visa Burkina Faso :

- Le visa doit obligatoirement être obtenu avant votre arrivée sur le territoire du Burkina Faso.
- Tout requérant d'un visa pour le Burkina Faso doit disposer d'un passeport comprenant au moins deux pages vierges et être valable au moins 6 mois à compter du jour de la demande de visa .
- Il est fortement conseillé de demander un visa environ 1 mois avant l'entrée sur le territoire Burkinabé : effectivement la durée de validité du visa pour le Burkina Faso est de 3 mois, 6 mois ou 1 an : demander un visa trop tôt, pourrait vous exposer à obtenir un visa dont la fin de validité ne vous permettra pas d'entrer sur le territoire du Burkina Faso. Le visa Burkinabé est valable à compter de sa date d'émission.
- Toutes les rubriques du formulaire officiel de l'ambassade du Burkina Faso doivent être remplies entièrement et lisiblement. Le formulaire doit être signé sous peine de non validité.
- Les deux photos d'identité jointe au formulaire doit être obligatoirement identiques et de couleur.
- Les visas touristiques ou affaires délivrés par l'ambassade du Burkina Faso sont à entrée simple ou multiples selon la demande. Le visa est valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur celui-ci.
- Les visas non utilisés ou expirés ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement, ni d'un renouvellement..
- Un visa ne peut pas être prolongé par l'ambassade du Burkina Faso. En cas de prolongation de séjour, il faudra effectuer la demande d'un nouveau visa.
- Toute prolongation sur place du visa doit être effectuée auprès des services de l'immigration du Burkina Faso à Ouagadougou.
- Pour les visas affaires et touristiques, tous les documents requis pour la constitution du dossier de demande de visa doivent être nominatif.
- Tout dépassement de séjour au Burkina Faso dans le cadre d'un voyage touristique ou d'affaires est passible d'une amende.
- Le visa apposé sur votre passeport indiquera les informations suivantes : la catégorie de visa délivrée, la durée de séjour autorisée, Nom et prénom(s) du demandeur de visa, le nombre d'entrée autorisée, la date du début de validité du visa, la date de fin de validité du visa, le numéro du passeport, le lieu de délivrance du visa.